

## SARL - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

---

### Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- tenir une assemblée générale extraordinaire décidant de la modification de la date de clôture de l'exercice social

### Les documents à joindre au dossier de modification

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés doit être déposé au guichet unique électronique opéré par l'INPI.

### Actes à produire

- un exemplaire de l'acte de la société ayant décidé la modification de la date de clôture de l'exercice social, certifié conforme par le gérant
- un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le gérant

### Pièces justificatives à joindre au dossier .

- un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé le formulaire M2

### Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 66.96 € (comprenant 12,8 € de coût de dépôt d'actes).
- Le règlement doit être établi à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Basse-Terre.

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA    | INPI  | BODACC | Tarif (TTC) |
|---------------------------|-------------------------|--------|-------|--------|-------------|
| 44,48 €                   | 0 €                     | 3,78 € | 5,9 € | 0 €    | 54,16 €     |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 10 mars 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)